



Composante 2 de ProGreS Migration (Phase II)- Accompagner la réinsertion économique et sociale des migrants Tunisiens de retour, de façon à garantir la dignité des personnes et la pérennité de leurs projets de réinsertion

Termes de Références (TdR)

« Étude d'impact basée sur un échantillonnage et une enquête terrain auprès des migrant-es tunisien-nes retourné-es accompagné-es par une aide financée par l'UE dans le cadre du programme ProGreS Migration Tunisie »

Juin 2025



Financé par l'Union européenne



I. Contexte

Le programme vise à «**Accompagner la réinsertion économique et sociale des migrants tunisiens de retour, de façon à garantir la dignité des personnes et la pérennité de leurs projets de réinsertion.** ». Mis en œuvre par Expertise France (EF) et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), le projet a eu pour principal résultat dans sa phase 1 (Décembre 2017 à Juillet 2021), la mise en place par l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE) du dispositif national de réinsertion socio-économique des migrants tunisiens retournés, appelé Dispositif Tounesna. Prolongé dans le cadre d'une phase 2¹, le projet communément appelée PM2, met l'accent sur le renforcement et la pérennisation du Dispositif Tounesna. Il s'organise autour de trois axes d'intervention : i) Appuyer l'ancrage du dispositif Tounesna dans le paysage institutionnel Tunisien afin de lui donner toute sa légitimité d'action ; ii) Soutenir la pérennisation du Dispositif Tounesna via une modélisation et une mobilisation accrue des Etats Membres et iii) Continuer à financer des aides à la réinsertion socio-économique d'usagers du dispositif Tounesna.

Les enjeux du dispositif Tounesna, de plus en plus visible en tant qu'acteur institutionnel tunisien central de la réinsertion des migrants, alimentent les dialogues stratégiques entre l'UE, ses Etats membres et la Tunisie sur les questions du retour et de réinsertion des migrants. La vision et les attentes autour du dispositif Tounesna sont appelées à évoluer en réponse aux impératifs et aux évolutions du contexte des politiques migratoires tunisiennes et européennes. Les études récentes² soulignent l'importance de programmes de réinsertion structurés pour garantir la durabilité des retours et l'intégration socio-économique des migrants.

Après plus de 6 ans d'appui apporté par les différentes phases du programme au dispositif Tounesna, une étude d'impact de la réinsertion socio-économique des usagers de ce dispositif ayant reçu des aides, est primordial.

II. Présentation du Dispositif Tounesna :

Le dispositif de réinsertion Tounesna est déployé par l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE). Son fonctionnement repose sur un modèle opérationnel qui fait intervenir de façon coordonnée 3 institutions : l'OTE, la Promotion sociale (CGPS) et l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Individuel (ANETI), autour d'une seule et même structure administrative installée au niveau des bureaux des délégations régionales de l'OTE à Tunis, Bizerte, Le Kef, Monastir, Kairouan, Sfax, Gafsa, Tataouine et Médenine. Le dispositif Tounesna a pour vocation d'intervenir comme un guichet unique dans lequel s'enregistre tout migrant Tunisien retourné au pays afin d'être intégré dans un parcours de réinsertion. Ce parcours se construit autour des 3 mandats du dispositif : i) Réinscrire le migrant retourné dans son environnement

¹ ProGreS Migration Tunisie Phase 2- Composante réinsertion – projet allant de décembre 2021 à décembre 2025 et mobilisant un budget UE-FFU de 3.9 M€.

² Accompagner la réintégration- Étude sur les résultats de la réintégration à travers une analyse comparative -OIM 10.2020

Return and reintegration key highlights 2023-IOM

Evaluation rétrospective de l'impact de la réintégration des Marocain-e-s de retour accompagne-e-s dans le cadre des projets RVA&R- CEFA 2023



administratif, ii) Faciliter son accès à ses droits socio-économiques à travers son inscription aux programmes nationaux auxquels il est éligibles et enfin, iii) Grâce à des conventions de partenariats bilatérales ou multilatérales, coordonner les programmes de réinsertion qui impliquent des aides financées par ces partenaires.

Ainsi, le dispositif rassemble et mutualise des interventions administratives variées et les programmes nationaux gérés par l'OTE, la CGPS et l' ANETI pour construire un parcours multi dimensionnel qui va également inclure, pour certains migrants éligibles, des aides financières sociales et/ou économiques .

Dans le cas d'un parcours de réinsertion impliquant une aide financée par le programme ProGreS Migration, des schémas directeurs de l'accompagnement sont appliqués. Ceux-ci prévoient 3 types de subventions qui vont s'appliquer en fonction du profil du migrant retourné :

- ✓ Une aide sociale plafonnée à 2500€/foyer. Le montant de l'aide va correspondre à un système de notation des services sociaux tunisiens qui prend en considération la taille du foyer et la présence de personnes handicapées dans le foyer.
- ✓ Une aide à l'Emploi qui est plafonnée à 4000€
- ✓ Une aide à la création de projet plafonnée à 5000€.

Un migrant de retour peut bénéficier d'une de ces aides, ou cumuler une aide sociale avec une aide économique (emploi ou projet).

Des critères d'éligibilité s'appliquent pour pouvoir bénéficier de ces aides. Ils sont spécifiés dans une note directive co-validée par les autorités tunisiennes, la Délégation de l'UE en Tunisie et par les Etats membres de l'UE participant au programme. Ces critères se rapportent à des obligations en lien avec les cadres législatifs nationaux des pays acteurs ou partenaires du dispositif, à des critères d'ordre sociaux (vulnérabilité et besoins avérés), au profil des candidats et à la disponibilité des fonds.

En plus de l'aide, le programme ProGreS Migration finance la mobilisation d'opérateurs de suivi, organismes privés ou associatifs tunisiens qui ont répondu à un appel d'offre, qui vont assurer pendant 6 à 12 mois, un accompagnement de proximité du migrant de retour dans son parcours de réinsertion et géré pour son compte l'aide allouée. Ces opérateurs de suivi coordonnent de manière structurée (schémas directeurs) les prestations qu'ils mettent en place suite à la validation par les conseillers du dispositif Tounesna, du plan d'accompagnement qu'ils préparent avec le migrant. Aussi, ils leur rendent compte de manière régulière (les réunions de coordination, les rapports de suivi semestriels, les visites de projets de réinsertion) de l'évolution du migrant et de sa réinsertion et alimentent les outils de suivi du projet PM2 qui finance les aides.

III. Objectifs de l'étude d'impact :

Depuis sa mise en place en septembre 2019, le dispositif Tounesna jouit de l'appui financier de l'Union européenne. Cet appui prend, notamment la forme d'aides allouées par l'OFII, dans le cadre du programme européen ProGreS Migration, aux migrant-es de retour (sous conditions d'éligibilité) afin qu'ils puissent réaliser leurs projets de réinsertion socio-économique.

Pour ce faire, l'OFII lance un appel à candidature pour identifier une structure d'expertise qui aura pour mission de mener l'étude intitulée «Étude d'impact basée



Financé par l'Union européenne



sur un échantillonnage et une enquête terrain auprès des migrant-es tunisien-nes retourné-es accompagné-es dans le cadre du projet ProGreS».

L'objectif global de cette étude est de mesurer et d'analyser de manière rigoureuse et fondée l'impact du programme d'aide à la réinsertion sur les conditions de vie, l'insertion professionnelle, et l'intégration sociale des Tunisiens de retour. Il s'agit de déterminer dans quelle mesure les changements observés chez les bénéficiaires peuvent être attribués directement ou indirectement aux interventions du programme. L'étude vise également à identifier les facteurs ayant facilité ou limité cet impact, et à produire des enseignements permettant d'améliorer la conception, la pertinence et la durabilité des politiques de réinsertion futures.

L'étude a pour objectifs spécifiques :

OS1- Etudier l'impact des programmes d'aide sur la réinsertion des migrants retournés selon les critères d'évaluation classiques (cohérence, efficacité et durabilité), en se concentrant notamment sur :

i) La mesure de l'impact du parcours de réinsertion incluant des aides socio-économique sur les conditions de vie des bénéficiaires tunisiens de retour, notamment en matière d'emploi, de revenus, de logement, de santé et d'intégration sociale. Une comparaison avec un groupe de migrants retournés accompagnés par le dispositif Tounesna à travers un parcours n'incluant pas d'aides à la réinsertion permettra d'estimer l'impact net du programme et de distinguer les effets réellement attribuables aux aides.

iii) L'identification et l'analyse des facteurs déterminants ayant influencé cet impact, s'agissant de facteurs inhérents au migrant lui-même (le profil du migrant, rôle de la famille, les parcours migratoires, les dynamiques du retour, le niveau d'éducation, la formation ou expérience avant le retour, le montant, le type d'aide, la durée, sa santé psycho-mentale ...), que les facteurs relevant de son environnement, du contexte du pays ou des capacités des acteurs qui accompagnent la réinsertion (les institutions publiques, les opérateurs de suivi).

OS2 - Favoriser l'apprentissage institutionnel en mettant en lumière à partir des résultats de l'évaluation d'impact, les leviers potentiels d'amélioration du dispositif Tounesna en matière d'accompagnement par les aides. Il s'agira de tirer des enseignements pour formuler des recommandations opérationnelles et stratégiques fondées visant à améliorer l'efficacité, la durabilité et l'équité de la réinsertion ainsi que la pertinence et la performance de l'intervention des acteurs publics du dispositif Tounesna suite à l'identification de ses forces et de ses points d'amélioration dans sa globalité (accueil, accompagnement, référencement vers les services publics, aides, etc.),

V- Méthodologie

Le prestataire devra adopter une méthodologie mixte (quantitative et qualitative) alignée sur les meilleures pratiques en matière d'étude d'impact afin d'analyser l'impact des aides sur la réinsertion des migrants à travers une lecture croisée des données collectées lors de l'enquête terrain et les informations recueillies afin de ressortir les indicateurs quantitatifs recherchés et tirer les conclusions permettant d'identifier les facteurs prégnants qui sous-tendent le succès ou l'échec d'une réinsertion pérenne :



Financé par l'Union européenne



- Revue documentaire : Analyser les politiques publiques et les études existantes sur la réinsertion des migrants en Tunisie.
- Une Enquête terrain auprès d'un échantillon représentatif parmi les **318³ migrants qui ont bénéficié d'une aide et dont l'accompagnement par le dispositif Tounesna est clôturé depuis au moins 12 mois.** Cette enquête terrain va recueillir des données chiffrées sur

- ✓ Réinsertion dans l'environnement administratif et l'accès aux droits
- ✓ Réinsertion à travers une aide sociale
- ✓ Réinsertion à travers une aide emploi
- ✓ Réinsertion à travers une aide à la création de projet

Le prestataire sera responsable d'extraire un échantillonnage représentatif, élaborer et utiliser des questionnaires standardisés pour collecter des données comparables et mesurables. Pour ce faire, le prestataire va :

- ✓ Identifier les indicateurs quantitatifs et délimitation de la question de recherche
- ✓ Construire le protocole de l'enquête :
 - Choisir la population cible et les modalités de construction de l'échantillon (définir la taille et la méthode d'échantillonnage)
 - Choisir les informations à recueillir sur la base des indicateurs. Ces informations doivent donner des indications sur l'impact des aides sur la réinsertion des personnes en termes d'efficacité, durabilité, pertinence et efficience
 - Choisir les méthodes et outils d'investigation
 - Réaliser l'(les) outil(s) de recueil de données : questionnaires d'enquête...
- ✓ Conduire l'enquête conformément à la méthode d'investigation proposée et validée par l'OFII
- ✓ Traiter les données collectées et les exprimer dans les formats convenus (tableaux, graphiques...)
- ✓ Expliciter les conclusions sur les données traitées qui devraient apporter des éléments de réponses à des questions telle que :
 - 1) Le projet contribue-t-il au développement économique local ? Nombre d'emplois créés ; implication des membres de la famille...
 - 2) Quelle est la pérennité des projets au-delà de la période d'accompagnement ?
 - 3) Quels sont les caractéristiques des projets qui réussissent, et de ceux qui échouent (facteurs de réussite et d'échec) ?

- Étude qualitative : Mener des entretiens semi-directifs et des focus groups pour évaluer l'impact des aides dans le parcours de réinsertion et approfondir les facteurs de réussite ou d'échec de celle-ci.

Le prestataire devra ensuite concevoir et développer le chapitre Apprentissage institutionnel. Pour ce faire, le prestataire va Identifier le protocole de collecte et de

³ Ce chiffre peut évoluer entre le moment de rédaction des TdR et la mise en place de l'étude



construction des éléments d'apprentissage en s'accordant sur les orientations désirées identifiées par le comité consultatif, et qui peuvent être de l'ordre de :

- ✓ Les forces et points d'amélioration du dispositif Tounesna dans sa globalité (accueil, accompagnement, référencement vers les services publics, aides, etc.), selon le point de vue des bénéficiaires.
- ✓ Les leçons apprises en matière de bonnes pratiques institutionnelles
- ✓ Les tendances majeures sur les secteurs d'activités pérennes au vu des conditions de la réinsertion offerts par les programmes d'aides à la réinsertion et du profil du porteur de projet : quel type de secteur est plus propice aujourd'hui, dans le contexte et selon la région, à une durabilité de l'activité
- ✓ Les recommandations pratiques sur les ajustements à apporter aux parcours de réinsertion par des aides

Un comité technique sera mis en place pour accompagner le processus et valider les différentes étapes (rapport de démarrage et ses annexes, les outils de collecte et d'interprétation des données, les grilles d'analyse des résultats, rapport final...). Sous l'égide de l'OFII, il sera composé entre autre de l'OTE, Expertise France, de la délégation de l'Union Européenne en Tunisie ainsi que de la Commission Européenne.

VI- Durée de la mission d'étude et livrables :

La mission du prestataire fera l'objet d'un contrat d'achat de service d'une durée maximale de 5 mois, avec une exécution à partir de la date de notification qui sera au plus tard, le 01.07.2025.

Les échéances des étapes clés suivantes seront contractuellement retenues :

Etape 1 : Finalisation de la revue documentaire, échantillonnage et mise en place de l'enquête terrain : fin août 2025

Etape 2-Finalisation de l'évaluation d'impact : fin septembre 2025

Etape 3-Finalisation du chapitre Apprentissage –capitalisation et restitution finale de l'étude lors d'un atelier : fin octobre 2025

Afin d'être en mesure de respecter ce calendrier, le prestataire devra mettre en place une équipe de travail multidisciplinaire et envisager de recourir, pour certaines parties de la présente commande, à des prestataires sous- traitants.

Des pénalités de retard ou de non-respect des obligations seront prévues dans le contrat de prestation.

Les livrables attendus dans le cadre de cette commande sont :

Etape 1 :

Livrable A-Un rapport de démarrage de la consultation avec sa présentation PowerPoint auprès du comité technique qui inclut les sous livrables suivants :

A-1) Une analyse synthétique de la revue documentaire qui identifie les acteurs clés, les enjeux principaux de l'étude, notamment les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) recherchés



A-2) La note méthodologique détaillée de l'enquête terrain. Celle-ci inclura les comptes rendus des consultations avec les parties prenantes, les questionnaires validés, la méthodologie précise d'extraction de l'échantillon représentatif, la méthode et les moyens logistiques et humains (CV et liste des prestataires sous-traitants) mobilisés pour la collecte des données quantitatives, le calendrier d'exécution, la méthode de synthèse et de traitement des données collectées (la base adoptée pour le calcul des biais), ainsi que tout autre élément indispensable à la réalisation de l'enquête.

A-3) La note méthodologique détaillée pour la mesure et l'analyse d'impact. Celle-ci doit inclure les CR⁴ des réunions de consultation avec les parties prenantes, les méthodologies retenues pour la collecte des informations recherchées et leurs références (noms des études, sites Internet, liste des institutions à rencontrer ...), les grilles d'entretiens validées, les moyens logistiques et humains (CV et liste des sous-traitants) qui seront consacrés à la collecte et à l'analyse des données qualitatives, un calendrier d'exécution et tout autre élément indispensable à la réalisation de l'étude.

A-4) Le protocole de collecte et de construction des éléments d'apprentissage et de capitalisation Institutionnel de l'étude en précisant : i) les orientations recherchées validées par le comité, i) les activités et actions pour réaliser ce volet de l'étude (méthodologie détaillée), ii) le calendrier d'exécution et les moyens consacrés

Livrable B- L'enquête terrain finalisée, intégrant les révisions applicables proposées par l'OFII suite à la soumission du premier jet, accompagnée de l'ensemble des supports utilisés (l'échantillon final, les questionnaires renseignés, les grilles de synthèse et de croisement des données....) et d'une présentation PPT de cette enquête et de ses principaux résultats

Etape 2 :

Livrable C- La mesure et l'analyse d'impact finalisées intégrant les révisions du comité technique, accompagnée de l'ensemble des supports utilisés (l'échantillon, les grilles d'entretiens renseignés, les comptes rendu des focus groupes ou des observations, les grilles de synthèse et de croisement des données....) et d'une présentation PPT au cours d'un atelier avec les différentes parties prenantes.

Etape 3 :

Livrable D- Le rapport des conclusions d'apprentissage et de capitalisation de l'étude

Livrable E- L'étude consolidant de manière cohérente tous les livrables et intégrant les révisions du comité technique, suivie d'une restitution avec présentation PowerPoint.

Ces livrables pourront faire l'objet d'ajustements conjointement acceptés par l'OFII et la structure d'expertise afin de remédier à des situations de blocage ou à des défis dans la mise en œuvre de l'étude qui ne sont pas du fait du prestataire ou de l'OFII.

⁴ Comptes rendus



VII- L'accès, l'utilisation et le partage des données personnelles relatives aux migrants retournés :

Pour être en mesure de mettre en place l'enquête terrain, et l'analyse d'impact, le prestataire aura un accès encadré aux données personnelles des bénéficiaires des aides allouées par l'OFII et financées par le programme ProGreS Migration Tunisie, ainsi qu'à celles d'autres usagers du dispositif Tounesna. A ce titre, il s'engagera à respecter strictement les dispositions de la RGPD⁵ de l'UE notamment ses articles 5 à 32 relatifs aux principes de traitement, à la sécurité des données ; à la limitation de la conservation et aux droits aux personnes concernées. Le prestataire devra également se conformer aux exigences de la loi organique 2004-63 du 7 juillet 2004 portant sur la protection des données personnelles en Tunisie, en particulier ses articles ' à 8 relatifs au consentement, à la finalité du traitement à la confidentialité. Il s'engage à ne pas conserver, utiliser ou disposer de ces données dans d'autres cadres que cette étude, sous peine de poursuites. Il signera un contrat d'engagement de respect de la charte et règle d'utilisation de ces données personnelles avec l'OFII annexé à son contrat de prestation.

VIII- Confidentialité et droits de propriété :

Le prestataire s'engagera à ne pas reproduire, diffuser, ni communiquer tout document, contenu de document et plus généralement toute information dont il prendra connaissance dans le cadre de l'exécution de ses missions. Il concède à titre exclusif à l'OFII le droit d'utiliser ou de faire utiliser les résultats, en l'état ou modifiés, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes, pour les besoins découlant du marché. Enfin, il renonce à publier, reproduire, traduire ou mettre sur le marché des éléments dont il aura cédé les droits à l'OFII. Il est seulement autorisé à faire état dans ses références professionnelles de l'existence et du contenu succinct des prestations réalisées.

IX- Responsabilité et assurance : Le prestataire est seul responsable de toute conséquence pécuniaire ou civile pouvant résulter des dommages corporels et/ou matériels subis par des tiers ou l'OFII à l'occasion de l'exécution des prestations objet du présent marché. Le titulaire doit avoir un contrat d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité. Celui-ci doit le garantir contre tout type de dommages qu'il causerait à l'OFII, aux personnes ou aux structures rencontrées ou interrogées à l'occasion de l'exécution des prestations objet du présent marché, que ce soit de son propre fait ou de celui de ses préposés ou sous-traitants.

VIII- Profil recherché et procédure de candidature :

Afin de répondre à cette commande dans le cadre d'un contrat de prestation de service, le soumissionnaire à cet appel à candidatures doit être une structure privée enregistrée exerçant dans le domaine du consulting, des études et/ou des enquêtes. Les candidats devront avoir une expérience avérée dans le domaine des études et de l'évaluation avec une bonne connaissance des standards et critères européens en matière d'étude d'évaluation.

Les prestataires intéressés, devront soumettre une offre financière et une offre technique par voie électronique **au plus tard le 22.06.2025** à l'adresse suivante :

⁵ Règlement 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016



tunisofii@yahoo.com en indiquant pour objet : PM2- Candidature- Évaluation d'impact basée sur un échantillonnage et une enquête terrain

Offre technique :

Celle-ci doit inclure :

- 1- Une fiche de présentation de la structure se portant candidate à l'offre
- 2- Proposer une note méthodologique détaillée pour l'ensemble de l'étude
- 3- Proposer un calendrier détaillé d'exécution de l'étude et de la transmission des livrables attendus
- 4- Détailler les moyens logistiques qui seront mobilisés pour l'exécution de l'étude, notamment pour ce qui est de l'enquête quantitative. En cas de recours à une sous-traitance, le mentionner
- 5- Présenter l'équipe et/ou les experts consultants qui seront mobilisés pour les différents volets de l'étude (CV à l'appui)
- 6- Démontrer, références à l'appui, au moins deux expériences passées dans l'exécution d'étude similaires

Offre financière :

L'Offre financière doit être une offre forfaitaire, sans possibilité de bon de commande ou de prise en charge de frais sur base de dépenses réelles (déplacements, logement, voyage, organisation de rencontres, organisation de réunion, frais de secrétariat, impression, frais de communication...)

Le projet ne bénéficie pas d'une exemption des taxes. De ce fait l'offre financière soumise par le prestataire devra :

- 1- Détailler les dépenses estimées par catégories et leurs coûts unitaires pour chacun des livrables attendus (ex. : Nombre de jours homme d'expertise, % de prise en charge de salaire du personnel affecté à l'étude, les frais de déplacements, les frais d'entretiens, les contrats sous-traités...)
- 2- Inclure toutes les taxes et droits applicables au système de comptabilité auquel est soumis la structure du prestataire
- 3- L'offre financière devra respecter la réglementation comptable et fiscale du pays de résidence de la structure.

VIII- Contractualisation et paiements :

La mission du prestataire fera l'objet d'un contrat d'achat de service d'une durée maximale de 5 mois avec une exécution à partir de la date de notification qui sera au plus tard le 01.07.2025.

Le marché est passé selon une procédure d'appel d'offre conforme aux obligations contractuelles de l'OFII dans le cadre de ce projet avec Expertise France et sous financement de l'UE.

Le présent marché n'est pas alloti mais comprend 4 phases d'exécution correspondant chacune à un livrable.

Le paiement de ce marché se fera par tranches contre remise d'avances sur factures et facture finale en bonne et due forme comme suit :

Tranche 1 : Avance correspondant à 40% du montant du marché à la signature du contrat

Tranche 2 : 30% du montant du marché à la remise et validation du Livrable A, B incluant tous ses sous-livrables

Tranche 3 : 30% du montant du marché à la remise et validation des Livrable C, D et E avec toutes ses annexes.



Financé par l'Union européenne

